EPLE XXX

LRAR n° XXX

Objet : annulation du voyage prévu en/à XXX du JJMMAAAA au JJMMAAA et mise en demeure pour remboursement.

Ville, le JJMMAAAA

Le/La Proviseur/Principal

 à

XXX

 Madame, Monsieur,

En date du JJMMAAAA, l’EPLE XXX a contracté une prestation pour un voyage prévu du JJMMAAAA au JJMMAAA en/à XXX avec XXX. En raison de XXX (circonstance exceptionnelle : guerre, maladie grave, alertes sécuritaires) à XXX, nous sommes contraints d’annuler ce voyage dont l’acte d’engagement prenait la forme d’un contrat/ marché public.

Dans ce contexte, nous demandons l’annulation du voyage conformément à l'alinéa 2 de l’article L. 211-14 du code du tourisme qui dispose que : ***«******le voyageur a droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolutions si des circonstances exceptionnelles et inévitables****, survenant au lieu de destination ou à proximité de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination.* ***Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire ».***

Ces notions de circonstances exceptionnelles et inévitables ont été introduites dans l'article L. 211‑14 précité par l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive UE 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 dont le considérant 31 a motivé l'adoption : « *Les voyageurs devraient également avoir la possibilité de résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du forfait moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables, compte tenu des économies prévisibles en termes de coûts et* des *revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés.* Ils devraient aussi avoir le droit de résilier le contrat de *voyage à forfait sans payer de frais de résiliation si* ***des circonstances*** *exceptionnelles et inévitables ont des conséquences importantes sur l’exécution du forfait****. Il peut s'agir par exemple d’une guerre, d’autres problèmes de sécurité graves, tels que le terrorisme, de risques graves pour la santé humaine, comme l’apparition d’une maladie grave sur le lieu de destination****, ou de catastrophes naturelles telles que des inondations, des tremblements de terre ou des conditions météorologiques rendant impossible un déplacement en toute sécurité vers le lieu de destination stipulé dans le contrat de voyage à forfait* ».

En raison de ces circonstances de fait et de droit, je vous demande le remboursement total des sommes déjà versées, soit XXX €, dans un délai de 14 jours à compter de la réception de ce courrier.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur mes salutations distinguées.

Le/ La Proviseur/ Principal

Signature